

BREVET D'INVENTION.

Gr. X. — Cl. 4.

N° 608.638

Dispositif d'adhérence pour véhicules à chenilles.

M. ADOLPHE KÉGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 6 avril 1925, à 16<sup>h</sup> 21<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 24 avril 1926. — Publié le 30 juillet 1926.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Les dispositifs d'adhérence employés actuellement sur les véhicules à chenilles, sont constitués, généralement, par des pièces additionnelles amovibles, ou crampons, que l'on fixe au moyen de boulons ou autres dispositifs spéciaux sur le bandage mobile.

Sur les véhicules à roues, on emploie également des crampons et aussi des chaînes enveloppantes dont les mailles, s'interposant entre le bandage et le sol augmentent l'adhérence.

Les crampons employés, actuellement, sur les chenilles nécessitent, pour leur montage et leur démontage un temps assez long. De plus, ils font travailler la chenille dans de mauvaises conditions.

D'autre part, dans les terrains boueux, dans l'argile principalement, la boue collant sur les bandages, il se forme des amoncellements, remplissant, quelquefois, les intervalles entre les crampons, ce qui a pour effet de limiter, voire même d'annuler totalement leur efficacité.

La présente invention a pour objet de remédier aux inconvénients signalés ci-dessus en utilisant, comme dispositif d'adhérence, des chaînes, câbles, filins, cordes, etc., qui, tout en donnant une adhérence convenable, sans fatiguer la chenille elle-même, empêchent automatiquement le collage de la boue sur la bande de roulement.

Afin de rendre aussi claires que possible les explications qui vont suivre, le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une chenille munie du dispositif faisant l'objet de la présente invention.

Sur ce dessin :

La figure 1 est une vue, en élévation, du dispositif, dont

La figure 2 donne une vue en plan.

Sur le bandage 1 (fig. 1 et 2) est monté le dispositif composé de deux filins longitudinaux, en matière appropriée 2 (représentés sur la figure par des chaînes) réunis par un certain nombre de barrettes transversales, en chaîne, câble, cordages, etc., 3.

Le dispositif est établi de telle façon que les brins longitudinaux 2 des filins ont une longueur développée, différente de celle du bandage lui-même. On comprend que, dans ces conditions, un mouvement relatif va se produire entre les dispositifs d'adhérence ainsi conditionnés et la chenille elle-même. En effet, les filins sont entraînés par la chenille et comme ils ont un développement inférieur à celui de la chenille, il y a forcément un déplacement relatif entre les barrettes transversales 3 et la chenille elle-même, d'où il résulte que ces barrettes, en se déplaçant sur la face externe de la chenille, en produisent le nettoyage.

Le nettoyage s'effectue surtout dans le brin supérieur où la résistance est minimum, les barrettes n'étant pas maintenues appliquées sur ce brin par la charge du véhicule.

5 En outre, le fait que toutes les barrettes transversales sont réunies aux brins longitudinaux a pour effet de répartir l'effort sur toute la longueur des deux brins et, par consé-  
10 quent, sur toute la longueur de la chenille puisque ces brins sont en contact avec cette dernière.

On observera, en dernier lieu que le dispositif présente encore l'avantage de soulager la chenille, en effet les chaînes par la traction  
15 exercée appliquent la chenille contre les poulies motrices, ce qui augmente ainsi l'adhérence de la chenille sur les poulies motrices, permettant ainsi de développer l'effort maximum au moment voulu sans glissement et sans né-  
20 cessiter une tension exagérée de la chenille.

#### RÉSUMÉ.

Dispositif d'adhérence pour véhicules à

chenilles essentiellement caractérisé en ce qu'on dispose deux filins longitudinaux, en matière appropriée, pouvant affecter, par  
25 exemple, la forme de chaînes, réunies par un certain nombre de barrettes transversales, en chaînes, câbles, cordages, etc., ces barrettes produisant :

D'une part l'adhérence voulue sur le sol, 30 en outre le nettoyage de la surface de la chenille, grâce à un déplacement relatif entre la chenille et les filins; cette disposition permettant, en outre, de répartir l'effort sur toute la longueur de la chenille et d'augmenter  
35 l'adhérence de cette dernière sur les poulies motrices, ce qui permet de développer l'effort maximum au moment voulu, sans glissement et sans tension exagérée de la chenille.

A. KÉGRESSE.

Par procuration :

Cabinet J. BONNET-THIRION.

Fig. 1.

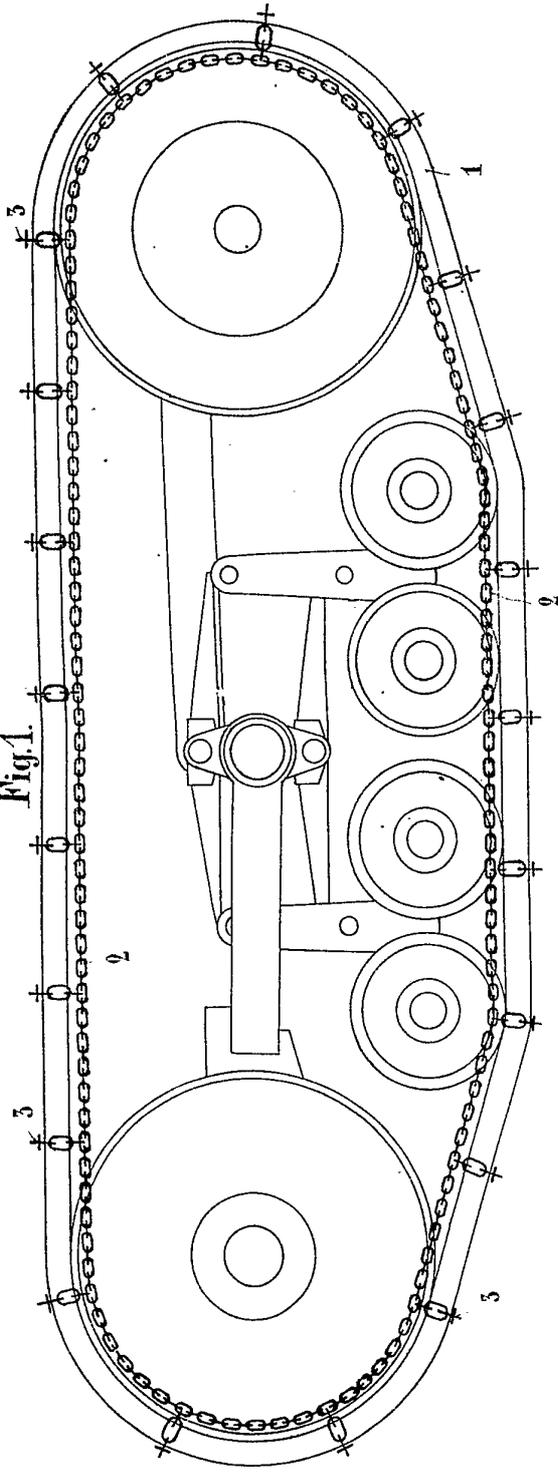
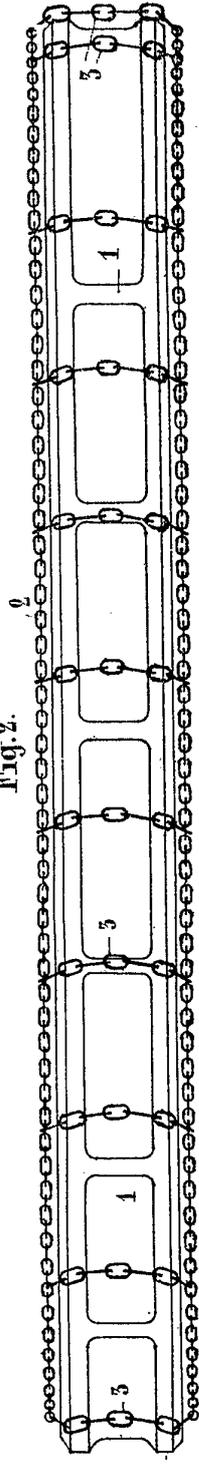


Fig. 2.



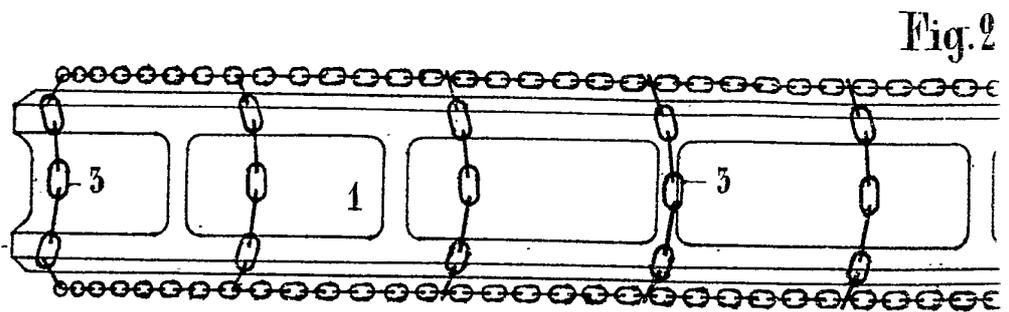
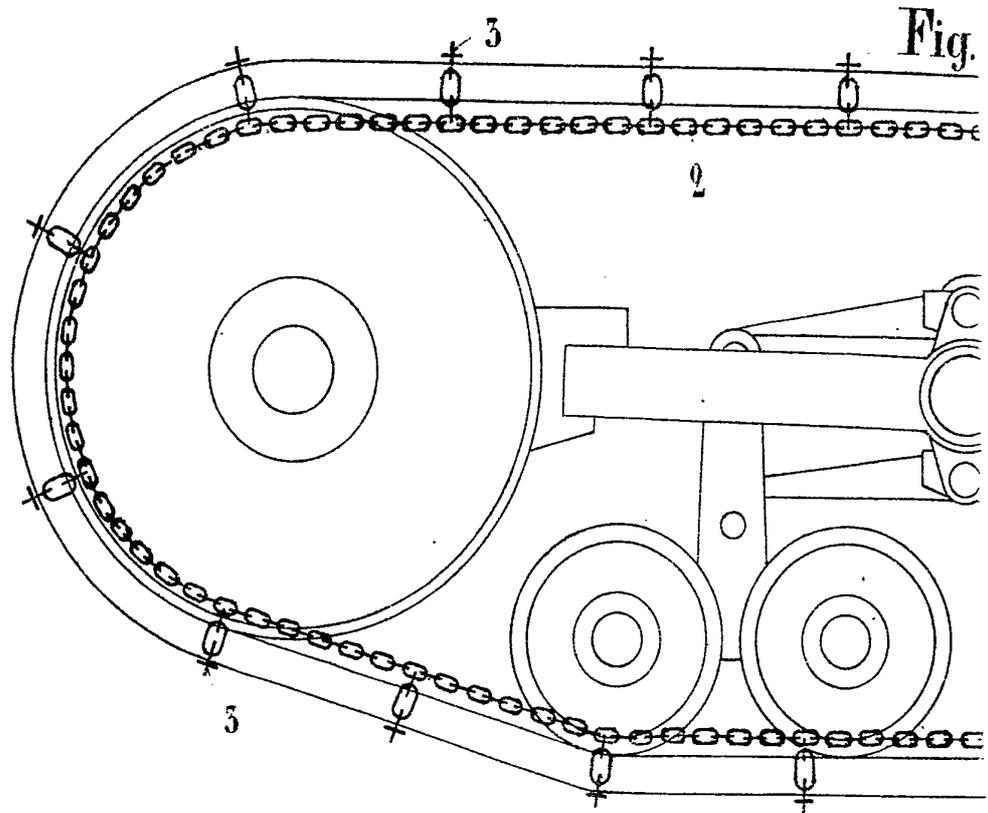


Fig.1.

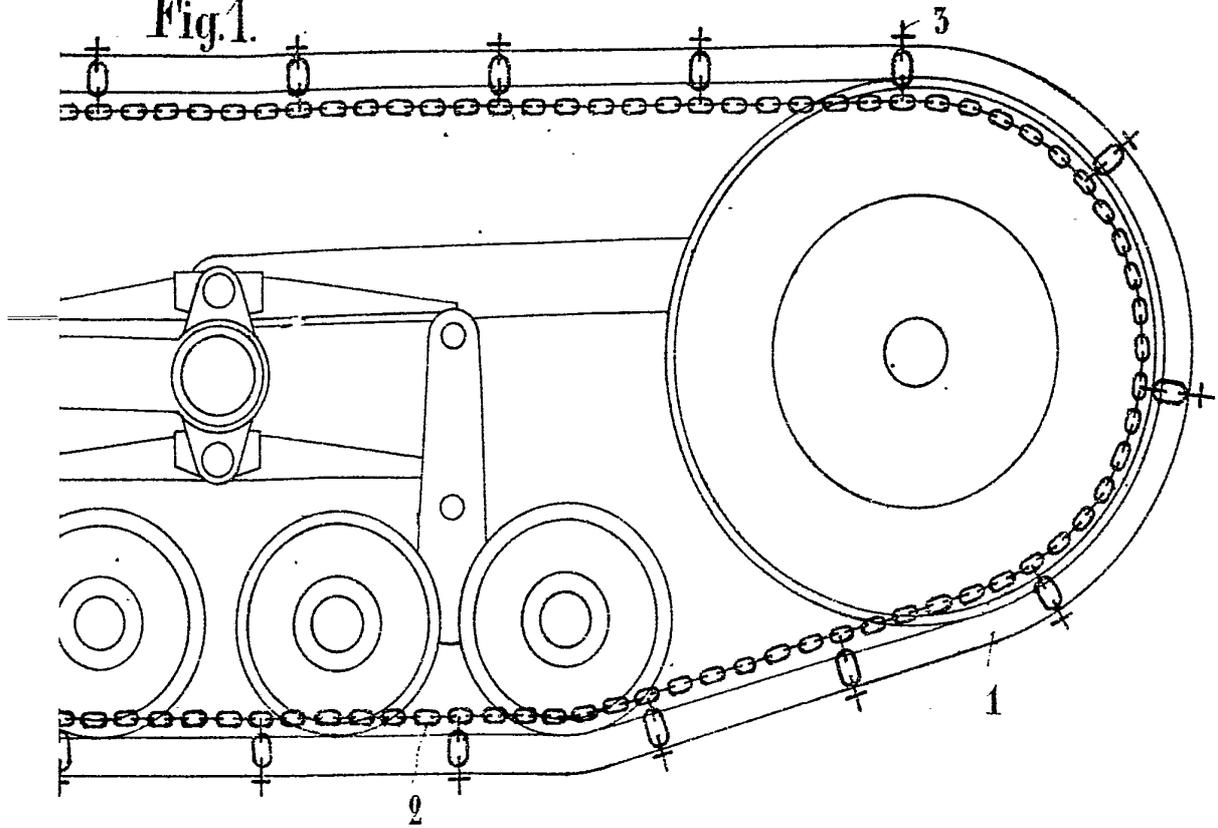


Fig.2.

